

DECISION DU MAIRE

Référence 2024.00306
Direction en charge Cohésion Sociale
Objet Travaux de construction d'un équipement socio culturel quartiers sud-est - Appel d'offres ouvert - Approbation

VISAS

Le Maire de la Ville de Saint-Étienne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n°2020.00092 en date du 15 juillet 2020 telle que modifiée par la délibération n°2021.00003 du 25 janvier 2021, par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. Le Maire par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'a autorisé à charger les adjoints et conseillers municipaux délégués de son choix à prendre les décisions pour lesquelles il a reçu délégation,

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les travaux de construction d'un équipement socio culturel quartiers sud-est,

CONSIDÉRANT que pour ces prestations, il a été nécessaire de lancer une consultation par appel d'offres ouvert, et que l'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site de la Ville de Saint-Étienne, au BOAMP et au JOUE le 02 février 2024,

CONSIDÉRANT que suite à la Commission d'Appel d'Offres du 16 avril 2024, l'offre de l'entreprise ASTEN pour le lot n° 2C-étanchéité couverture et l'offre de l'entreprise BEAL pour le lot n° 3-menuiseries intérieures sont apparues les plus avantageuses pour la Ville de Saint-Étienne,

DECIDE

ARTICLE 1

La passation de marchés avec :

- Pour le lot n° 2C-étanchéité couverture :

La société ASTEN, sise ZI Molina la Chazotte, 543 Rue George Sand, CS 20104, 42350 La Talaudière, pour un montant global et forfaitaire de 416 952,21 € HT soit 500 342,65 € TTC, décomposé comme suit :

- Base 351 727,66 € HT,
- Prestation supplémentaire éventuelle 3 : additif complexe de couverture 65 224,55 € HT.

- Pour le lot n° 3-menuiseries intérieures :

La société BEAL, sise 13 Rue Simone de Beauvoir, ZI La Bargette, 42270 Saint-Priest-en-Jarez, pour un montant global et forfaitaire de 313 927,74 € HT soit 376 713,29 € TTC.

Le montant total de l'ensemble des lots est de 730 879,95 € HT soit 877 055,94 € TTC.

ARTICLE 2

Les dépenses seront prélevées sur les exercices 2024 à 2026 (sous réserve du vote des budgets), chapitre 23 nature 2313 opération 2018P6882.

ARTICLE 3

Le délai d'exécution des prestations est de 22 mois. L'exécution du marché débute à compter de la date fixée par ordre de service au titulaire du marché.

ARTICLE 4

Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5

M. le Directeur Général des Services et M. le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Saint-Étienne, le 30/04/2024

Le Maire

Gaël PERDRIAU